

No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2016, À 17 h 00, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Claude Martel	Maire
M.	Réjean Girard	Conseiller
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Reina Savoie-Jourdain	Conseillère
M.	Yvon Boudreau	Conseiller

SONT ABSENTS :

M.	Sébastien Langlois	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Yves Montigny	Conseiller
Mme	Léa Thibault	Conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Claude Martel, constatant quorum, ouvre la séance à 17 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Yvon Boudreau
Appuyé par : le conseiller Réjean Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
17 OCTOBRE 2016**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2016, à 19 h 30, a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 17 octobre 2016, à 19 h 30, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2016-343

Rés. 2016-344



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. ASSURANCE RESPONSABILITÉ 2016-2017 - CENTRE DE SKI MONT TI-BASSE

Rés. 2016-345

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2016-93 et de retenir les services de Jolicoeur Savard Assurance inc. à la suite de l'appel d'offres et de lui verser, pour le terme du 1^{er} novembre 2016 au 1^{er} novembre 2017, une prime au montant de 19 000 \$, plus la taxe applicable, pour l'assurance responsabilité civile du Centre de ski Mont Ti-Basse, laquelle comprend une couverture de 10 000 000 \$ et une franchise de 10 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AMÉNAGEMENT DU 307-311, BOULEVARD LA SALLE

Rés. 2016-346

Il est proposé par : le conseiller Réjean Girard
Appuyé par : le conseiller Yvon Boudreau

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2016-17 et d'autoriser une dépense au montant de 250 000 \$, plus les taxes applicables, à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix (10) ans, pour financer la première phase des travaux de réaménagement du 307, boulevard La Salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RÈGLEMENT 2016-803 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2003-644 CONCERNANT LE ZONAGE

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant que l'adoption du premier projet de règlement par résolution a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 20 juin 2016;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 12 juillet 2016;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 29 août 2016;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance du conseil municipal tenue le 29 août 2016;

Considérant qu'il y a lieu de réadopter le règlement en supprimant l'article 7, afin d'en assurer la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Manicouagan;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

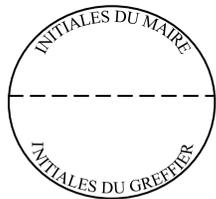
Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables précédant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

Rés. 2016-347

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain

D'adopter le Règlement 2016-903 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Reina Savoie-Jourdain
Appuyée par : le conseiller Réjean Girard

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée, il est 17 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLAUDE MARTEL
MAIRE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2016-348